

AIDE À LA PARTICIPATION À UNE RENCONTRE SCIENTIFIQUE

Réclamation

Le Comité de l'Unité de programme de troisième cycle en communication et/ou le Comité facultaire de la recherche et de la création vous a octroyé un financement pour votre participation à une rencontre scientifique.

Les dépenses admissibles¹ pour recevoir ce soutien sont :

- les frais de déplacement pour les rencontres ayant lieu à l'extérieur de la grande région de Montréal;
- les frais de séjour (hébergement et indemnités journalières, calculés selon la directive publiée par les Services financiers) pour les rencontres ayant lieu à l'extérieur de la grande région de Montréal;
- les frais d'inscription.

Tous les reçus et les pièces justificatives devront être présentés pour que le financement soit versé. La demande de remboursement doit avoir lieu au plus tard 3 mois après la participation à la rencontre.

Afin de réclamer la somme qui vous a été accordée, à votre retour, vous devez remplir le **formulaire de rapport de dépenses**. Celui-ci est disponible sur demande à la réception de la Faculté, au J-1775.

Une fois rempli, le remettre à l'attaché d'administration (local J-1585) accompagné des pièces justificatives **originales** suivantes :

- ✓ invitation ou extrait du programme de la rencontre où vous figurez;
- ✓ preuve de paiement des frais de déplacement, de séjour ou d'inscription.

Dans le cas d'un déplacement par avion :

- ✓ billet d'avion et preuve de paiement;
- ✓ cartes d'embarquement (**obligatoire**);

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter l'attaché d'administration, M. Arezki Belhal, au poste 4281.

¹ Services financiers, *Directives SF-2 « Frais de voyage et de déplacement »* :
<https://servicesfinanciers.uqam.ca/uploads/files/Directives/SF-2.pdf>